

Délibérations
COMMUNE DE SAINT GERMAIN DU TEIL
Séance du 25 mars 2011

L'an deux mille onze
 et le vingt cinq mars
 à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DELTOUR Jean-Pierre, Maire.

Présents : BOURGADE Gérard, BOUTET Jean-Pierre, DELTOUR Béatrice, DIVERNY Jean-Claude, FABIÉ Jean-Marie, GAYSSOT Jacqueline, GROUSSET Joël, NÈGRE David, NICOLAS Serge, PELLET Magali, RIEU Max, TRAUCHESSEC Jean-Claude.

Absents : VILLEMINOT Philippe ayant donné procuration à DELTOUR Béatrice, COURTIAL Jean-Damien ayant donné procuration à GROUSSET Joël.

M. Joël GROUSSET a été nommé secrétaire.

D11.004 OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2010 : COMMUNE
- EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur NICOLAS Serge délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2010 dressé par Monsieur DELTOUR Jean-Pierre Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Résultats reportés		11 138,83 €	233 456,12 €		233 456,12 €	11 138,83 €
Opérations de l'exercice	499 929,67 €	852 970,14 €	413 940,24 €	537 183,75 €	913 869,91 €	1 390 153,89 €
TOTAUX	499 929,67 €	864 108,97 €	647 396,36 €	537 183,75 €	1 147 326,03 €	1 401 292,72 €
Résultats de clôture		364 179,30 €	110 212,61 €		110 212,61 €	364 179,30 €
Restes à réaliser			1 164 296,98 €	1 064 318,15 €	1 164 296,98 €	1 064 318,15 €
TOTAUX CUMULES		364 179,30 €	1 274 509,59 €	1 064 318,15 €	1 274 509,59 €	1 428 497,45 €
RESULTATS DEFINITIFS		364 179,30 €	210 191,44 €			153 987,86 €

COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE DE L'EAU ET ASSAINISSEMENT

Résultats reportés		10 665,15 €		252 456,85 €		260 879,11 €
Opérations de l'exercice	121 824,93 €	169 329,96 €	31 034,70 €	62 924,27 €	152 859,63 €	232 254,23 €
TOTAUX	121 824,93 €	179 995,11 €	31 034,70 €	315 381,12 €	152 859,63 €	493 133,34 €
Résultats de clôture		58 170,18 €		284 346,42 €		342 516,60 €
Restes à réaliser			376 340,89 €	58 097,97 €	376 340,89 €	58 097,97 €
TOTAUX CUMULES		58 170,18 €	376 340,89 €	342 444,39 €	376 340,89 €	400 614,57 €
RESULTATS DEFINITIFS		58 170,18 €	33 896,50 €			24 273,68 €

Délibérations
COMMUNE DE SAINT GERMAIN DU TEIL
Séance du 25 mars 2011

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

Vote pour : 14

Vote contre : 0

Abstention : 0

D11.005 OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION : COMMUNE - EAU ET ASSAINISSEMENT DRESSÉ PAR MONSIEUR CHRISTIAN BLAYAC, RECEVEUR.

Le Conseil Municipal

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2010.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celle relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
 - Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
 - ~~Demande à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger :~~

Vote pour : 15

Vote contre : 0

Abstention : 0

D11.006 OBJET : AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2010 : COMMUNE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur DELTOUR Jean-Pierre, Maire

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2010,
le vingt cinq mars deux mille onze

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2010

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de 364 179,30 €
- ~~un déficit d'exploitation de~~

Délibérations
COMMUNE DE SAINT GERMAIN DU TEIL
Séance du 25 mars 2011

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2010		
POUR MEMOIRE : PREVISIONS BUDGETAIRES		
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		267 762,83 €
RESULTAT AU 31/12/2010	EXCEDENT	364 179,30 €
	DEFICIT	/
EXCEDENT AU 31/12/2010		364 179,30 €
4) Exécution du virement à la section d'investissement		267 762,83 €
5) Affectation complémentaire en réserves		/
6) Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créateur)		96 416,47 €
DEFICIT AU 31/12/2010		/
- Déficit à reporter		/

Vote pour : 15

Vote contre : 0

Abstention : 0

D11.007 OBJET : AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2010
SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur DELTOUR Jean-Pierre, Maire

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2010,
le vingt cinq mars deux mille onze

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2010,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de 58 170,18 €
- ~~un déficit d'exploitation de~~

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2010		
POUR MEMOIRE : PREVISIONS BUDGETAIRES		
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		12 000,00 €
RESULTAT AU 31/12/2010	EXCEDENT	58 170,18 €
	DEFICIT	/
EXCEDENT AU 31/12/2010		58 170,18 €
7) Exécution du virement à la section d'investissement		12 000,00 €
8) Affectation complémentaire en réserves		/
9) Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créateur)		46 170,18 €
DEFICIT AU 31/12/2010		/
- Déficit à reporter		/

Vote pour : 15

Vote contre : 0

Abstention : 0

Délibérations
COMMUNE DE SAINT GERMAIN DU TEIL
Séance du 25 mars 2011

D11.008 OBJET : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS - 2011

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer le montant des subventions de fonctionnement pour les associations et propose :

* Club « Les Tilleuls »	200 €
* Association du Sou Ecole Publique	1 000 €
* Gymnastique Volontaire	700 €
* A.A.P.P.M.A.	1 000 €
* Fanny St Germanaise	900 €
* Moto Club Les Loups Garous	200 €
* Sapeurs Pompiers	300 €
* U.S.S.G.	1 100 €
* Comité des Fêtes	500 €
* Horizon Sport	250 €
* Tennis de Table	500 €
* Tennis Club	200 €
* Familles Actives	400 €
* Société de Chasse	100 €
* Théâtre du Hangar	300 €
* A.P.E.L. Ecole Sainte Marie	300 €
* Les Restos du Coeur	200 €
* Foyer Collège Sport Nature	300 €

Après avoir pris connaissance de ces propositions, le Conseil Municipal donne son accord et décide de voter ces dépenses au Budget Primitif 2011.

Vote pour : 15

Vote contre : 0

Abstention : 0

D11.009 OBJET : PARTICIPATION COMMUNE/O.G.E.C. ECOLE SAINTE MARIE

M. le Maire :

- * Rappelle la délibération du 10 novembre 1998 acceptant la demande de transformation du contrat simple liant l'école Sainte Marie à l'Etat en contrat d'association,
- * L'accord de M. le Préfet en date du 21 janvier 1999 pour la transformation du contrat simple en date du 19 septembre 1961 modifié en contrat d'association pour l'école Sainte Marie,
- * Présente le budget prévisionnel 2011 de l'école Sainte Marie.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- * Décide comme convenu dans l'article 7 du décret N° 60.389 modifié, de participer pour la somme de 22 464 € dans le cadre des dépenses de fonctionnement (matériel) de cette école.
- * Programme l'inscription budgétaire de cette dépense au Budget Primitif 2011.

Vote pour : 15

Vote contre : 0

Abstention : 0

**D11.010 OBJET : PRISE EN CHARGE COMMUNALE DES TRANSPORTS
POUR VOYAGES SCOLAIRES**

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de prendre en charge les frais de transports scolaires des Ecoles Primaires de la Commune pour l'année 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de payer dans la limite de 1 700 €, les frais de transports occasionnés par les diverses manifestations auxquelles participent les enfants des écoles primaires, ces frais sont à prendre en charge à raison de 700 € pour l'école privée Sainte Marie et 1 000 € pour l'école publique du Teil.

Délibérations
COMMUNE DE SAINT GERMAIN DU TEIL
Séance du 25 mars 2011

Les factures devront être mandatées par la Commune directement au transporteur.

Vote pour : 15

Vote contre : 0

Abstention : 0

D11.011 OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION RESEAUX SECS RUE DES BOUDOUS.

Les réseaux d'assainissement du quartier des Boudous, au coeur du vieux St Germain, sont partiellement vétustes : canalisations unitaires, sous-dimensionnées, avec regards faisant office de collecteurs d'eaux pluviales, se traduisant par des odeurs d'égoûts persistantes.

La municipalité a fait élaborer un projet d'assainissement de ce quartier par le Cabinet d'études René Gaxieu, de Millau. Ce projet a fait l'objet de demandes de subventions auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'eau, dont les réponses sont en attente.

En parallèle à ce programme d'assainissement, et pour en saisir l'opportunité, la municipalité a demandé un complément d'études pour l'enfouissement des réseaux E.D.F. et Télécom. Ces réseaux actuellement aériens, tantôt sur poteaux, tantôt fixés aux façades, sont particulièrement dysharmonieux. Leur enfouissement se traduirait par un réel embellissement de ce quartier des Boudous. Le coût de cet enfouissement a été arrêté par le Cabinet Gaxieu à 39 215 €.H.T.

Dans la perspective de pouvoir rajouter aux travaux d'assainissement cet enfouissement des câbles E.D.F. et Télécom, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, demande au Conseil Régional une subvention pour ce seul enfouissement aboutissant à un net embellissement de village.

Vote pour : 15

Vote contre : 0

Abstention : 0

**D11.012 OBJET : PROJET AMENAGEMENT DES ABORDS
DE LA MAISON DES SERVICES**

Dans sa séance du 8 septembre 2009, le Conseil Municipal avait approuvé le projet de maison des services tel qu'établi par le Cabinet « Le Compas dans l'Oeil » et l'avait transmis pour subventions auprès de l'Etat au titre de la D.G.E., auprès du Conseil Général de la Lozère et auprès du Conseil Régional.

La réalisation de ce projet s'élevait à 1 014 100 €. H.T., plus une option photovoltaïque pour 125 000 € H.T.

Sur ce projet ont été attribuées les subventions suivantes :

- 150 000 € du Conseil Régional notifiés le 02 février 2010,
- 90 000 € de la Préfecture de la Lozère, notifiés le 03 juin 2010,
- 20 000 € de M. MOREL, Député, au titre de sa réserve parlementaire, notifiés par le Ministère de l'Intérieur le 25 octobre 2010.

Fin 2010 le Conseil Municipal, confronté à l'extrême difficulté de mettre en oeuvre son projet de maison des services tel que antérieurement défini, a décidé de le réduire pour en atténuer le coût de façon très significative.

Le cabinet d'architectes « Le Compas dans l'Oeil » vient donc d'être mandaté pour établir le projet de la nouvelle maison des services après avoir été désigné comme maître d'oeuvre de sa réalisation. Il lui a été demandé d'établir un programme en deux tranches :

Délibérations
COMMUNE DE SAINT GERMAIN DU TEIL
Séance du 25 mars 2011

- D'une part les travaux de construction pour un montant de 656 596 €.H.T. et pour lesquels les subventions ci-dessus ont été accordées, auxquelles il faut ajouter celles promises mais encore non chiffrées par le Conseil Général, pour 2011,
- D'autre part les divers travaux d'aménagement afférents à cette maison des services, pour un montant de 275 460 €.H.T., pour lesquels est demandée une subvention auprès du Conseil Régional.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet présenté,
- Sollicite une subvention auprès du Conseil Régional Languedoc-Roussillon,
- Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Vote pour : 15

Vote contre : 0

Abstention : 0

D11.013 OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUBRAC-LOT-CAUSSE – COMPÉTENCE POUR ADHÉSION AU R.A.M.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la délibération du 04 février 2011 de la communauté de communes Aubrac-Lot-Causse ayant pour objet la modification des statuts de la communauté de communes.

Cette modification des statuts porte sur l'ajout « Action pour la petite enfance : adhésion au Relais Assistants Maternels (R.A.M.) » à l'article 6 – OBJET, des statuts, au paragraphe :

B – COMPÉTENCES OPTIONNELLES

2 – Politique du logement et du cadre de vie

- Mise en oeuvre d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat (O.P.A.H.),
- Transport de personnes sur le département,
- Etude et réalisation d'équipements pour la petite enfance : crèche, centre de loisirs sans hébergement. Gestion indirecte de la structure multi-accueil et du centre de loisirs,
- **Action pour la petite enfance : adhésion au relais assistants maternels (R.A.M.),**
- Transport des repas scolaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** la modification des statuts de la communauté de communes Aubrac-Lot-Causse,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cet objet.

Vote pour : 15

Vote contre : 0

Abstention : 0

D 11.014 OBJET : LOYER M. ET MME GENTILLE

La municipalité loue à M. et Mme GENTILLE Guiseppe l'immeuble dit « presbytère » depuis le 16 juin 2008.

Par lettre du 14 février 2011, M. et Mme GENTILLE demande de renégocier leur loyer.

Après avoir entendu les explications de M. le Maire, le Conseil Municipal fixe le montant du loyer du presbytère à 500 € par mois à partir du 1er avril 2011.

Vote pour : 15

Vote contre : 0

Abstention : 0

Délibérations
COMMUNE DE SAINT GERMAIN DU TEIL
Séance du 25 mars 2011

D11.015 OBJET : ADMISSION EN NON VALEUR

M. le Maire présente au Conseil Municipal le courrier de la Trésorerie de la Canourgue concernant la mise en non valeur de recettes irrécouvrables de factures d'eau au nom de M. POUGET Laurent d'un montant total de 596,88 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal demande l'admission en non valeur de ces titres.

Vote pour : 15

Vote contre : 0

Abstention : 0

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 40.